

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTEX****DELIBERATION N° 2022-45 DU 17 DECEMBRE 2022**

Nombre de conseillers en exercice : 5

Présents : 4

Absent : 1

Représentée : 0

Votants : 4

POUR : 4

CONTRE : 0

Abstention : 0

Quorum : 3

Le dix-sept décembre deux mille vingt-deux à neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame La Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Anne COURTIAL, Maire.

Présents : Virginie BROS-FACER, Mélanie COT, Anne COURTIAL et Marie-Dominique SELETTI

Absent excusé : Didier GABRIEL

Procuration : /

Secrétaire de séance : Mélanie COT

Date de convocation : 13/12/2022

Date d'affichage : 13/12/2022

**BIENS VACANTS ET SANS MAITRES
ACTE ADMINISTRATIF**

Madame la Maire :

- Expose au Conseil Municipal la possibilité et l'intérêt pour la commune de concrétiser certaines transactions immobilières par actes administratifs ;
- Précise qu'en vertu des dispositions de l'article L.1311-13 du code général des collectivités territoriales le maire est habilité à recevoir et authentifier un acte d'acquisition dressé en la forme administrative, selon la définition qu'en donne l'article 1369 du code civil, ce dans la mesure où la commune est partie contractante ;
- Rappelle la parcelle concernée par l'opération :

Section	Numéro	Contenance
A	689	27ca

- Présente le devis de Cathar'acte d'un montant de 240 € TTC pour la réalisation de l'acte administratif afférent ;

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

- De valider le devis d'un montant de 240 € TTC de Cathar'acte pour la réalisation de cet acte administratif ;
- Charger Madame la Maire de l'authentification des actes d'acquisitions immobilières passés en la forme administrative.

- Autorise Madame la Maire à remplir et signer tous les documents nécessaires relatifs à la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Fait et délibéré à Castex, le 17 décembre 2022

La secrétaire de séance,
Mélanie COT



Madame La Maire,
Anne COURTIAL



Le Maire certifie sous sa responsabilité 22 DEC. 2022
Le caractère exécutoire de cet acte le 22 DEC. 2022
Après dépôt en sous-préfecture le 22 DEC. 2022
Après publication ou notification le 22 DEC. 2022